
LE SAGE VÉZÈRE CORRÈZE

Synthèse de
la stratégie



LE SAGE VEZERE CORREZE

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification locale, institué par la loi sur l'eau de 1992, **visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau**. Son objectif est de concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire.

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la **commission locale de l'eau (CLE)**.

Délimité selon des critères naturels, le SAGE concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe.

Le bassin versant de la Vézère et de son principal affluent la Corrèze s'étend sur 3 700 km² en Région Nouvelle-Aquitaine et recoupe trois départements : la Corrèze pour 72 % de la superficie totale, la Dordogne pour 27 % et la Haute-Vienne pour 1 %.

Le bassin s'étend sur tout le territoire parcouru par la rivière Vézère et son principal affluent la Corrèze, depuis leurs sources au cœur du plateau de Millevaches jusqu'à la confluence avec la Dordogne, dans le Périgord noir à Limeuil.

Le périmètre du SAGE

3 700 km²

235
communes

1 350 km
de cours d'eau

15%
du bassin Dordogne



LES ETAPES D'ÉLABORATION DU SAGE

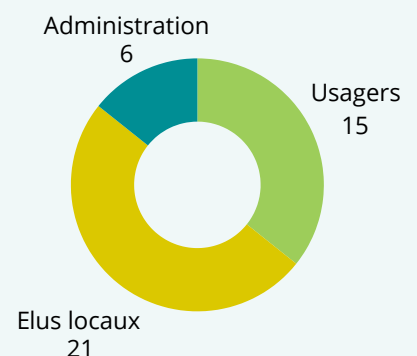
La procédure d'élaboration du SAGE Vézère Corrèze est constituée de plusieurs phases :

- **L'état initial et le diagnostic**, permettant d'améliorer les connaissances du territoire et de définir enjeux et objectifs du SAGE (validés respectivement en janvier 2025 et juillet 2025) ;
- Les débats prospectifs aboutissant à la définition d'une **stratégie de gestion de l'eau et des milieux aquatiques** (validée en janvier 2026) ;
- La **rédaction finale du SAGE** à travers le règlement et le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques, accompagnés d'une évaluation environnementale (démarrée début 2026).

Pour identifier les plus-values du SAGE au regard des programmes en cours et bâtir la stratégie en concertation, les acteurs du bassin ont été sollicités à travers des commissions thématiques, des commissions géographiques et la CLE pour faire part de leurs propositions et de leurs choix stratégiques.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vézère - Corrèze, sorte de parlement local de l'eau, organise et gère l'ensemble des procédures d'élaboration, de consultation puis de mise en œuvre du SAGE.

Elle est constituée de 42 membres répartis dans trois collèges : le collège des usagers, le collège des services de l'Etat et le collège des élus des collectivités territoriales.



L'ensemble de ces étapes ont permis de valider la stratégie du SAGE à l'unanimité des membres de la CLE le 22 janvier 2026, stratégie qui sera ensuite retranscrite en phase d'écriture en dispositions et articles de règlement.

LES ÉTAPES D'ÉLABORATION



Etat des lieux
Validé 01/2025



Diagnostic
Validé 07/2025



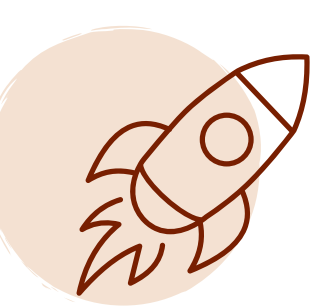
Stratégie
Validée 01/2026



Ecriture des documents du SAGE
1er semestre 2026



SAGE finalisé
Objectif approbation 2027



L'AMBITION DU SAGE VEZERE CORREZE

Sécuriser et concilier les usages de l'eau



Face à la raréfaction de la ressource en eau disponible en période d'étiage, il appartient au SAGE de **concilier les besoins en eau des milieux et ceux des différents usages, avec des enjeux de sécurisation importants sur le bassin versant**. Cette sécurisation repose sur **un mix de solutions** que sont la sobriété, les solutions fondées sur la nature (ralentissement des écoulements et stockage dans les sols), la substitution de prélèvements trop impactant vers une autre ressource, le soutien hydrologique et le stockage de l'eau en période hivernale pour accompagner notamment l'évolution des besoins en eau potable et agricoles tout en limitant l'impact sur la ressource en étiage.

Anticiper les effets du changement climatique



Le SAGE Vézère Corrèze fait de **l'adaptation au changement climatique le fil rouge de sa stratégie**. Le changement climatique est pris en compte dans l'ensemble des enjeux traités et toutes les orientations du SAGE participent à l'adaptation du bassin et à l'amélioration de la résilience des milieux et des usages face aux changements en cours et à venir.

Améliorer la résilience des milieux aquatiques et humides



La stratégie du SAGE vise **une amélioration de la résilience des milieux aquatiques et humides face aux impacts du changement climatique**. Etant établi que la restauration de l'ensemble des fonctionnalités des milieux sera difficile, elle priorise les secteurs sur lesquels intervenir : travail sur la baisse de la température de l'eau (ombrage, ...), préservation de zones refuge, suivis spécifiques, ...

Accompagner certains usages et pratiques pour réduire leurs impacts sur la ressource et les milieux



Le SAGE vise **un accompagnement des différents usages et pratiques pouvant impacter les milieux aquatiques**, en insistant sur le caractère incitatif et en déclinant des outils de soutien technique et financier, par exemple la rémunération pour services environnementaux.

Viser l'appropriation des enjeux de l'eau par les habitants du bassin Vézère



Une partie des orientations de la stratégie du SAGE nécessite **une évolution du regard sur l'eau par l'ensemble des usagers et citoyens**. L'appropriation locale des enjeux de l'eau peut faciliter ces évolutions de comportements et de pratiques. La stratégie du SAGE prévoit à cet effet l'élaboration d'un plan de communication et de sensibilisation pour tous les publics.

Spécifier la stratégie en fonction des types de milieux, des contextes, des fonctionnalités



La déclinaison de la stratégie en phase d'écriture nécessitera l'adoption de référentiels cartographiques afin de mieux **cibler et prioriser les différentes orientations du SAGE**. Des niveaux d'ambition différents en fonction des secteurs pourront être spécifiés, en fonction des enjeux en place.

Améliorer les connaissances pour adapter, prioriser et affiner la gestion de l'eau et des milieux



La déclinaison opérationnelle de la stratégie doit être associée à **une amélioration continue des connaissances** sur les milieux aquatiques et humides, sur les pollutions des eaux et sur l'état quantitatif de la ressource. Un suivi de l'adaptation et de la résilience des milieux aquatiques face aux impacts du changement climatique est également à déployer.

Traiter les enjeux de manière transversale



Le diagnostic du SAGE a montré que **l'ensemble des enjeux traitant de la ressource et des milieux doivent être traités conjointement** si l'on souhaite répondre aux enjeux du SAGE et s'adapter aux impacts du changement climatique.

LES OBJECTIFS DU SAGE



Le SAGE répond avant tout aux objectifs définis par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) d'octobre 2000 en recherchant prioritairement **l'atteinte du bon état des eaux pour toutes les masses d'eau**. Cet objectif constitue le socle du SAGE, assurant ainsi sa compatibilité au SDAGE et au Code de l'Environnement.

Au-delà de ces objectifs de bon état, le SAGE est l'outil qui doit **permettre au territoire d'anticiper et de s'adapter aux impacts du changement climatique**. Il vise également **une gestion équilibrée et durable de la ressource**, tant sur les aspects quantitatifs qu'en ce qui concerne la bonne qualité des eaux et le bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides.

Le SAGE permet enfin d'établir **une gestion concertée et coordonnée à l'échelle du bassin versant**, en structurant et en planifiant les politiques publiques du domaine de l'eau et en accompagnant les différents usagers vers une gestion durable de la ressource.

In fine, le SAGE vise l'atteinte des objectifs suivants à horizon 2035 :



A

Une hydrologie satisfaisant les besoins des milieux aquatiques

B

Des usages satisfaits et sécurisés dans les limites de la ressource disponible

C

Un territoire et des usages adaptés aux effets du changement climatique

D

Des milieux aquatiques et humides fonctionnels et résilients face aux changements climatiques

E

Des écosystèmes remarquables et ordinaires sauvegardés

F

Une eau potable de bonne qualité, dont l'alimentation est sécurisée

G

Un territoire moins vulnérable aux risques naturels

H

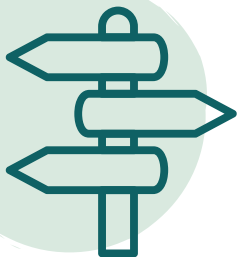
Une gestion structurelle et efficiente de la ressource en eau

I

Une gestion de bassin versant solidaire entre l'amont et l'aval

J

Des habitants et touristes acculturés aux enjeux de l'eau



LES ORIENTATIONS DU SAGE

Afin d'atteindre ces objectifs définis par la Commission Locale de l'Eau, **12 orientations ont été déclinées.**

1

Définir des scénarios de gestion quantitative

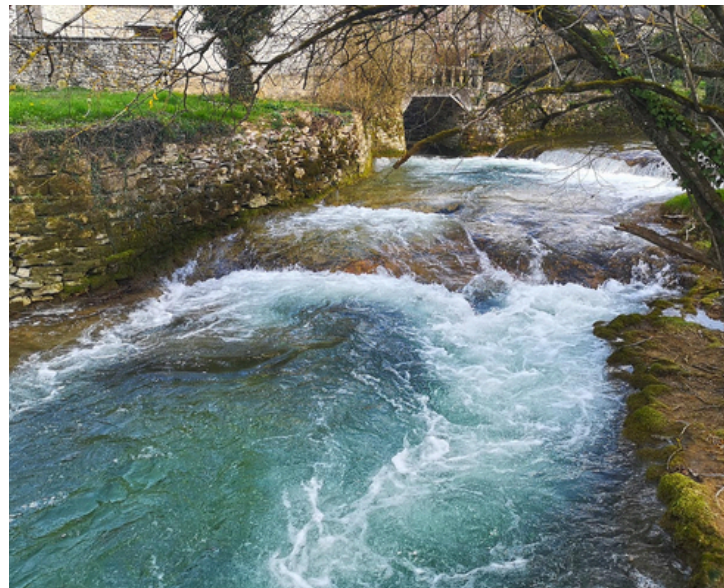
Certains bassins versants sont déjà identifiés comme potentiellement en déséquilibre quantitatif. Toutefois, **les connaissances restent insuffisantes à l'échelle des sous-bassins concernant le bilan précis entre la ressource disponible et la pression de prélèvement.** La CLE souhaite donc **mener une étude "besoins-ressources"** afin d'établir un diagnostic hydrologique détaillé pour chaque sous-bassin du SAGE. Cette étude permettra d'identifier les situations d'équilibre ou de déséquilibre entre les conditions naturelles et les besoins des milieux et des usages, ainsi que le niveau de satisfaction de ces derniers. L'étude explorera également des scénarios de gestion visant à réduire la pression sur la ressource en période d'étiage et de sécuriser les usages prioritaires (sobriété, substitution, stockage, soutien d'étiage, solutions fondées sur la nature...).

La CLE est l'organe désigné pour la définition des politiques de gestion quantitative du bassin versant de la Vézère.

2

Economiser l'eau

Les acteurs du bassin soulignent la nécessité d'**encourager l'ensemble des usagers à accroître leurs efforts de sobriété, en réduisant et/ou en optimisant leurs prélèvements et consommations d'eau.** L'objectif est de diminuer la pression sur la ressource dans les secteurs sensibles et de dégager les volumes nécessaires au bon fonctionnement des milieux aquatiques et la sécurisation de certains usages. Cette ambition pourra se traduire par l'élaboration d'un plan d'économies d'eau, des actions de sensibilisation et un accompagnement des différents usagers.



3

Ralentir les écoulements

L'un des axes prioritaires de la stratégie du SAGE tient au développement des politiques et actions permettant l'infiltration et le stockage naturel des eaux de pluie dans les sols, le ralentissement des écoulements et la limitation du ruissellement.

Pour y parvenir, la stratégie mobilise des leviers adaptés aux contextes et aux enjeux locaux : préserver et replanter des éléments paysagers (haies, ripisylves, maillage bocager), protéger les zones humides et les prairies en têtes de bassin, déployer des dispositifs d'hydraulique douce et adapter les pratiques agricoles en secteurs de pente, améliorer la gestion des eaux pluviales et encourager l'infiltration à la parcelle, etc.

LES ORIENTATIONS DU SAGE



4

Restaurer et préserver les zones humides et tourbières



Parce qu'elles assurent de multiples services écosystémiques, les zones humides jouent un rôle déterminant pour la quantité et la qualité des ressources en eau. La CLE se donne pour objectif de **préserver et d'améliorer les fonctions hydrologiques des zones humides en têtes de bassins des affluents de la Vézère**, dont notamment les tourbières des sources de la Vézère et de la Corrèze. Cette ambition se traduit par un ensemble d'actions prioritaires géographiquement : protection dans les documents d'urbanisme, sanctuarisation de certaines zones humides d'importance, consolidation des connaissances sur les fonctionnalités des zones humides, mise en œuvre de plans de gestion, opérations de restauration, entretien des prairies humides, information et mobilisation des publics, etc.

5

Substituer et mobiliser la ressource en eau pour sécuriser les usages

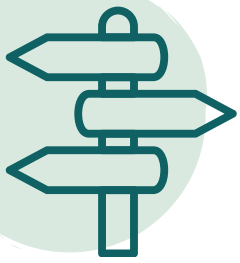
Le changement climatique modifie la disponibilité de la ressource en eau et pose des questions de sécurisation des usages à l'échelle du bassin. La CLE souhaite limiter au maximum, en période estivale, la pression de prélèvement sur les affluents de la Vézère, en particulier sur les têtes de bassins versants, plus vulnérables et soumises à des pressions cumulées. La stratégie du SAGE prévoit ainsi des actions pour **sécuriser les usages jugés prioritaires tout en réduisant les prélèvements directs dans les rivières**. La volonté de la CLE est de **soutenir le développement et l'attractivité du territoire grâce à une gestion durable et partagée de la ressource**. Parmi les solutions : la mobilisation de plans d'eau sans usage, la création de retenues de stockage déconnectées du cours d'eau, et la substitution des prélèvements directs en rivière ou sur source dans les zones de têtes de bassin.

6

Sécuriser la qualité de l'eau potable



L'alimentation en eau potable du bassin présente une vulnérabilité marquée, à la fois quantitative et qualitative. Pour sécuriser durablement la ressource en eau potable, la stratégie prévoit plusieurs mesures : amélioration des connaissances sur les sources de pollution et les polluants détectés, définition de zones de préservation autour des captages structurants, et mise en place d'une animation dédiée à la réduction des pollutions diffuses. L'objectif est de **maintenir une bonne qualité des eaux destinées à la consommation humaine, dans une logique préventive, mais aussi dans un objectif de reconquête du bon état sur quelques secteurs**.



LES ORIENTATIONS DU SAGE

7

Améliorer les performances des systèmes d'assainissement

Les non-conformités d'assainissement (stations vieillissantes, surcharges pluviales, déversements) génèrent des pollutions ponctuelles et altèrent la qualité des eaux et des sites de baignade. La stratégie du SAGE réaffirme l'importance de poursuivre la mise en conformité des ouvrages d'assainissement et de maintenir les investissements, de traiter les rejets pluviaux qui sont particulièrement impactant sur la qualité bactériologique, d'élaborer des schémas directeurs d'assainissement, etc. La CLE évoque aussi la réduction des rejets en phosphore en têtes de bassin (diagnostics, amélioration du traitement, actions sur les secteurs sensibles).

8

Accompagner les pratiques agricoles et sylvicoles

Le bassin versant de la Vézère se caractérise par une agriculture majoritairement extensive et de très importantes surfaces en prairie, permettant de limiter la dégradation de la qualité des eaux des rivières et des nappes en comparaison avec d'autres bassins versants. Toutefois, **des pressions persistent** : transferts de pesticides, érosion et lessivage d'azote et de phosphore, apports diffus liés aux effluents d'élevage. La préservation des prairies et des haies devient un enjeu clé pour ralentir les écoulements et piéger les polluants. Par ailleurs, certaines pratiques sylvicoles affectent hydrologie et milieu, et les pratiques compatibles avec les enjeux de l'eau sont à généraliser. **La CLE souhaite que soit garantie une occupation du sol compatible avec les enjeux de l'eau** : maintenir les prairies et l'élevage extensif, tout en limitant les plantations de résineux et l'imperméabilisation.

Pour ce faire, la stratégie identifie plusieurs objectifs et mesures : réduction de l'usage de produits phytosanitaires (notamment dans les vergers), adaptation des pratiques sylvicoles, plantation et entretien des haies, préservation et entretien des prairies humides. **La CLE souligne que les professionnels doivent être accompagnés techniquement et économiquement.**

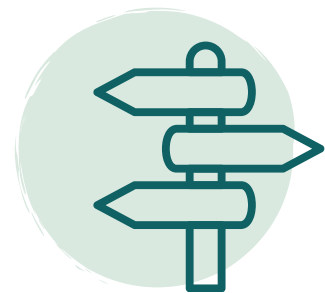


9

Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau

Malgré un « bon état » global, l'état biologique des masses d'eau se dégrade sur de nombreuses stations du bassin, surtout sur les secteurs amont. La stratégie du SAGE vise à **réduire les pressions sur les milieux aquatiques et à poursuivre les actions de restauration sur l'ensemble des compartiments des cours d'eau** (lit mineur, berges, ripisylve, annexes hydrauliques, continuités), afin de **renforcer leur résilience**. En préalable, la CLE souhaite inscrire l'objectif prioritaire de préservation des secteurs de têtes de bassin versant. Elle souhaite également mieux cibler et prioriser les efforts de réduction des pressions et les travaux de restauration.

LES ORIENTATIONS DU SAGE



10 *Sauvegarder les écosystèmes aquatiques et humides remarquables*



Au-delà de la biodiversité ordinaire, le bassin de la Vézère abrite des habitats, une faune et une flore de valeur patrimoniale dont la diversité contribue à la richesse écologique du territoire, concentrés sur les têtes de bassin (ex. tourbières...). **Préserver ce patrimoine et la diversité d'habitats est un objectif central du SAGE.** Pour cela, la CLE souhaite ancrer la préservation et la restauration des espaces et espèces patrimoniaux dans l'ensemble de la stratégie et dans les référentiels du SAGE. La stratégie souligne la nécessité de faire de ce patrimoine naturel un véritable levier de sensibilisation pour le grand public et les scolaires.

11 *Sensibiliser les différents publics aux enjeux de l'eau*

Pour assurer la mise en œuvre de la stratégie du SAGE Vézère Corrèze, il est nécessaire d'**intensifier les démarches de sensibilisation et d'éducation**, afin de donner à chacun les moyens d'agir à son échelle. Le défi consiste à mieux partager les connaissances et à favoriser le dialogue pour **faire émerger une véritable culture de l'eau et un sentiment d'appartenance au bassin versant.** La CLE souhaite développer des outils de communication et cibler l'ensemble des acteurs et des habitants du bassin, afin de diffuser les messages clés et de **faciliter l'appropriation des enjeux.** Le SAGE doit être un outil incitatif et d'accompagnement des usagers : le volet sensibilisation sera donc central durant la phase de mise en œuvre.

12 *Organiser la mise en œuvre du SAGE*

La réussite du SAGE exige de **clarifier la gouvernance avant l'approbation, notamment le portage en phase de mise en œuvre.**

Les échanges en CLE ont montré la nécessité d'aboutir à une gestion « à la bonne échelle » des projets liés au petit cycle de l'eau pour gagner en efficacité technique et d'investissement. Plus généralement, la mise en œuvre de la présente stratégie du SAGE suppose **le déploiement de moyens humains supplémentaires pour assurer la coordination des actions du SAGE et son animation.** Un tableau de bord de suivi de mise en œuvre du SAGE sera établi et complété chaque année et présenté en CLE.



PROCHAINE ETAPE : ECRITURE DU SAGE

4 documents composent le SAGE :

Le PAGD

Il **exprime le projet de la CLE**. Il définit dans des dispositions les moyens techniques, juridiques et financiers pour atteindre les objectifs généraux. Il précise les maîtres d'ouvrage pressentis, l'échéancier, les moyens humains et matériels de l'animation. Il permet également d'assurer une coordination et une cohérence efficace de l'ensemble des plans et programmes menés sur le bassin dans le domaine de l'eau, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Le règlement

Le règlement du SAGE **prescrit des mesures pour l'atteinte des objectifs du PAGD qui sont identifiés comme majeurs**, et pour lesquels la CLE aura jugé nécessaire d'instaurer des règles complémentaires pour atteindre le bon état. Le règlement a une portée juridique basée sur un rapport de conformité. Le rapport de conformité implique un respect strict des règles édictées par le SAGE. Les SAGE comportent 1 à 10 règles en général.

Le rapport environnemental

Le rapport environnemental **rend compte du processus d'évaluation environnementale** mené tout au long du processus d'élaboration du SAGE. Cela permet d'analyser la cohérence du SAGE avec les autres plans/programmes et la cohérence interne du document ; d'analyser les impacts cumulés des dispositions ; et de décrire les effets du SAGE sur d'autres thématiques environnementales.

Le tableau de bord

Le tableau de bord **permet le suivi annuel de la mise en œuvre du SAGE et de son impact sur le territoire**. Il est constitué d'indicateurs permettant un suivi par objectif général du SAGE. Le tableau de bord est mis à jour, par la structure porteuse, tout au long de la mise en œuvre du SAGE.

LES ÉTAPES DE CONCERTATION EN PHASE D'ÉCRITURE



**Commissions
thématiques**
Avril 2026



**Comités de
rédaction**
Mai 2026



**Commissions
géographiques**
Juin 2026



**Installation de la
CLE post-élections**
Septembre 2026



SAGE finalisé
Objectif approbation
début 2027

STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE :



AVEC LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE :



ET L'ACCOMPAGNEMENT DU BUREAU D'ÉTUDE :



Le présent document est une synthèse de la stratégie du SAGE validé par la CLE en janvier 2026.

Le document complet de stratégie est disponible auprès de la structure porteuse du SAGE, le Département de la Corrèze.